

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 décembre 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 20 novembre 2023 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2023-11-424**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2023, avec la modification suivante :

### **AJOUTER :**

5.5 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.3 - Réfection bibliothèque.

### **Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1** - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

#### **4 - CORRESPONDANCE**

**4.1** - Appui à la Ville de Percé - Appel du jugement de la Cour supérieure du Québec invalidant son règlement imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales.

**4.2** - Demande d'aide financière du Club Lions Acton Vale.

**4.3** - Invitation à adhérer à la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ).

**4.4** - Demande de Fuzion BL Construction.

**4.5** - Demande du Club 3&4 roues du comté de Johnson Inc.

## **5 - CONSEIL**

**5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

**5.2** - Achat conjoint de bacs roulants 2024.

**5.3** - Dépôt et acceptation du budget révisé 2023 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.

**5.4** - Résolution relative au renouvellement du contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc.

**5.5** - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no. 3 - Réfection bibliothèque.

## **6 - RAPPORTS MENSUELS**

**6.1** - Dépôt du rapport incendie

## **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

## **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

## **9 - TRÉSORERIE**

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

**10.1** - Avis de motion et présentation du règlement 016-2023 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme.

**10.2** - Nomination de madame Martine Bernier à titre de commissaire à l'assermentation.

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

**11.1** - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs du club de gymnastique le Phoenix.

## **12 - COUR MUNICIPALE**

## **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

**14.1** - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout.

**14.2** - Adjudication du contrat pour la fourniture des regards sanitaires et pluviaux en béton.

## **15 - LOISIRS**

**15.1** - Résolution pour autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'entretien ménager - Carrefour des générations / Bibliothèque / Hôtel de Ville / Centre sportif / Caserne.

**15.2** - Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

**15.3** - Résolution pour désigner un représentant permanent au sein du conseil d'administration de Jeunes en santé.

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

## **17 - INCENDIE**

**17.1** - Résolution relative à l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin.

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**18.1** - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

## **19 - VARIA**

## **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2023-11-425**

### **3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **4 - CORRESPONDANCE**

### **4.1 - Appui à la Ville de Percé - Appel du jugement de la Cour supérieure du Québec invalidant son règlement imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales.**

La Ville de Percé a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches pour faire reconnaître la validité de son règlement imposant une redevance réglementaire et que l'Union des municipalités du Québec a appuyé la Ville de Percé en déclarant « La cause portée par la Ville de Percé est en effet cruciale, selon l'Union, car son issue pourrait entraîner des répercussions importantes quant à l'application des pouvoirs généraux en matière de redevance réglementaire, et ce, pour l'ensemble des municipalités québécoises. »

**Le conseil en prend acte.**

**2023-11-426**

### **4.2 - Demande d'aide financière du Club Lions Acton Vale.**

Attendu que le club Lions Acton Vale organise depuis plus de 50 ans la soirée 'Personnalité bénévole de l'année', qui consiste à reconnaître le dévouement des bénévoles de notre communauté;

Attendu qu'il y a des gens engagés dans notre société et il est, selon le club Lions, important de les reconnaître afin que des gens généreux de leur temps soient honorés;

Attendu que le club Lions sollicite de la Ville d'Acton Vale, une participation financière de 500\$, afin de les aider dans l'organisation de cette soirée;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au club Lions Acton Vale à titre de contribution financière et que cette dernière inclus le montant alloué pour le cadeau offert par la Ville, aux nominés lors du gala.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4.3 - Invitation à adhérer à la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ).**

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2024.

**Le conseil en prend acte.**

**2023-11-427**

#### **4.4 - Demande de Fuzion BL Construction.**

Attendu que monsieur Mathieu Landry de Fuzion BL Construction a un projet de construction d'un bâtiment industriel condo sur son terrain situé sur la rue de Roxton, lot numéro 2 326 782;

Attendu que monsieur Landry soumet à la Ville d'Acton Vale, une demande de branchement au service d'égout pour son lot 2 326 782, situé sur la rue de Roxton (Route 139);

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que le prolongement du réseau d'égout dans ce secteur requerra l'installation d'une station de pompage et que ces dits travaux ne sont pas prévus dans le plan triennal d'immobilisation.

Que la Ville d'Acton Vale retienne la demande de monsieur Landry et en avisera ce dernier si la Ville décide d'entreprendre ces dits travaux éventuellement;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-11-428**

#### **4.5 - Demande du Club 3&4 roues du comté de Johnson Inc.**

Attendu que monsieur Mario Deslandes, vice-président du Club 3&4 roues du comté Johnson Inc., soumet une demande d'autorisation de traverses municipales et de circulations longitudinales sur certaines rues, routes et rangs, pour la saison 2023-2024;

Attendu que monsieur Deslandes soumet également une demande à la Ville pour recevoir l'appui de cette dernière pour l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Club 3&4 roues du comté Johnson inc. à circuler sur certaines rues, routes et rangs de la municipalité et accepte, sur respect des normes du ministère des Transports, les demandes de traverse, pour la saison 2023-2024, selon la liste déposée;

Que l'installation et l'entretien de la signalisation routière nécessaire aux demandes de traverses sont à la charge du Club de 3&4 roues du comté de Johnson Inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **5 - CONSEIL**

### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense prévue.

**2023-11-429**

### **5.2 - Achat conjoint de bacs roulants 2024.**

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 7 décembre 2023 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;  
Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>BACS BLEUS</b>	<b>BACS AÉRÉS BRUNS</b>	<b>BACS GRIS</b>
<b>(MATIÈRES RECYCLABLES)</b>	<b>(MATIÈRES ORGANIQUES)</b>	<b>(RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b>
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
100	100	25

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant: 1505, 3e Avenue à Acton Vale (hangar du Centre sportif);

D'autoriser le maire et la directrice générale signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-11-430**

**5.3 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2023 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.**

Attendu le dépôt du budget révisé 2023 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le budget révisé 2023 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-11-431**

**5.4 - Résolution relative au renouvellement du contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc.**

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicité et communiqués pour 2024;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De renouveler le contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc. et d'autoriser une dépense d'un montant de 8 196.72 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-342, à Radio-Acton Inc. en

considération des services rendus pour la diffusion de publicités et communiqués pour l'année 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-11-432

**5.5 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no. 3 - Réfection bibliothèque.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.3, relatif aux travaux de réfection de la bibliothèque;

Attendu la recommandation de madame Hélène Beaudry, architecte, de la firme Beaudry Palato;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 174 008.66 \$ plus taxes, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.3;

De financer cette dépense comme suit par le fonds canadien de revitalisation des communautés;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.3 – Travaux de réfection de la bibliothèque.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6 - RAPPORTS MENSUELS**

**6.1 - Dépôt du rapport incendie**

**7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

**8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**9 - TRÉSORERIE**

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

### **10.1 - Avis de motion et présentation du règlement 016-2023 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est par la présente donné, avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 016-2023 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est par la présente déposé, par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 016-2023 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, qui sera adopté à une séance subséquente.

**2023-11-433**

### **10.2 - Nomination de madame Martine Bernier à titre de commissaire à l'assermentation.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu de nommer madame Martine Bernier, greffière adjointe Ville et Cour municipale d'Acton Vale, commissaire à l'assermentation pour le Québec. Cette nomination entre en vigueur le 20 novembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

**2023-11-434**

### **11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs du club de gymnastique le Phoenix.**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux nouveaux entraîneurs pour la prochaine saison du Club de gymnastique Le Phoenix d'Acton Vale;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure
Sophie Bégin	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département
Karianne Bachand	Entraîneur-chef Compétitif substitut	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



**12 - COUR MUNICIPALE**

**13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**14 - TRAVAUX PUBLICS**

**2023-11-435**

**14.1 - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout.**

Attendu que la Ville a procédé, le 13 septembre 2023 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout – rue Bernier;

Attendu que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 151 445.67 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout - rue Bernier;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 005-2023;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : J.U. Houle Ltée en vertu du prix prévu dans sa soumission du 13 septembre 2023 pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout- rue Bernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-11-436**

**14.2 - Adjudication du contrat pour la fourniture des regards sanitaires et pluviaux en béton.**

Attendu que la Ville a procédé, le 13 septembre 2023 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de regards sanitaires et pluviaux en béton – rue Bernier;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 56 577.20 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour la fourniture de regards sanitaires et pluviaux en béton– rue Bernier;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 005-2023;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : St-Germain égouts et aqueducs en vertu du prix prévu dans sa soumission du 13

septembre 2023 pour la fourniture de regards sanitaires et pluviaux en béton - rue Bernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **15 - LOISIRS**

**2023-11-437**

### **15.1 - Résolution pour autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'entretien ménager - Carrefour des générations / Bibliothèque / Hôtel de Ville / Centre sportif / Caserne.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le directeur des services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'entretien ménager – Carrefour des Générations / Bibliothèque / Hôtel de Ville / Centre sportif/Caserne.

**Adoptée à l'unanimité conseillers présents.**

**2023-11-438**

### **15.2 - Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise la présentation du projet de réfection du système d'éclairage et du tableau indicateur situés au stade de baseball Léo Asselin, au ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville d'Acton Vale à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Ville d'Acton Vale désigne la directrice générale, madame Nathalie Ouellet comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-11-439**

### **15.3 - Résolution pour désigner un représentant permanent au sein du conseil d'administration de Jeunes en santé.**

Considérant le départ à la retraite de monsieur Jean-Guy Rocheleau, madame Marie-Noëlle Folco, coordonnatrice de Jeunes en santé, soumet une demande afin de déléguer officiellement un membre du personnel de la Ville en vue de maintenir la représentation de la Ville d'Acton Vale au sein du conseil d'administration de Jeune en santé;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

De nommer monsieur Dave Timmons, représentant de la Ville d'Acton Vale au sein du conseil d'administration de Jeunes en santé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

### **17 - INCENDIE**

2023-11-440

#### **17.1 - Résolution relative à l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin.**

Suite à l'intérêt démontré par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin, durant la saison hivernale 2023-2024, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2023;
- 2 500 \$ versés en 2024.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.**

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 novembre 2023.

**Le conseil en prend acte.**

## **19 - VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

## **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

## 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15).

\_\_\_\_\_  
Éric Charbonneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Maryse Hamel  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date